



Y a-t-il un devoir de mémoire ?

UN ESSAI DE DISSERTATION

ECE 2 / ECS 2 | CSH | Septembre 2018

Y a-t-il un devoir de mémoire ?

Introduction

Sommes-nous toujours infidèles à nos propres devoirs ? On pourrait se poser la question en considérant l'omniprésence du rappel au devoir de mémoire qui emplit notre espace quotidien. Il semble qu'on ne commémore jamais assez, et des critiques récentes ont fustigé l'absence de *commémoration* du massacre du Bataclan, voire du meurtre du père Hamel. En un sens on peut craindre un « abus » du devoir de mémoire, comme le faisait Tzvetan Todorov – et en même temps on peut toujours dire que nous n'en faisons jamais assez, les commémorations « victimaires » ne représentant que la surface émergée du devoir de mémoire auquel nous serions tenus. Mais sur quoi se fonde le devoir de mémoire ? Ne faut-il pas, pour le comprendre, aller jusqu'à se demander *s'il y a bien* un devoir de mémoire ? Mais le demander, c'est sans doute d'emblée prendre conscience qu'il n'y a pas *un*, mais *des* devoirs de mémoire bien différents dans leur principe. Si le devoir de mémoire se présente d'emblée comme une sorte de devoir social, cela même ne nous renvoie-t-il pas à la question du fondement du devoir social lui-même, à la dimension proprement morale de ce devoir ? Mais alors, envers qui sommes-nous tenus ? À quel titre ? Et comment espérer, sans cesser de vivre et d'agir, *assumer* ce devoir de mémoire ? Questions profondes, que nous ne pourrions que préciser un peu au cours de ces quelques pages. Nous nous efforcerons dans un premier temps de ramener le devoir de mémoire à sa dimension proprement morale. Nous nous attarderons ensuite sur les *contradictions* intérieures qui peuvent sembler indissociables de la conscience d'un devoir moral ; nous finirons, à la lumière du dernier livre de Philippe Roth, par une réflexion sur l'*insuffisance nécessaire* de l'homme à l'égard de son devoir de mémoire.

Partie 1

De quoi parle-t-on quand on évoque le devoir de mémoire ? La première chose à noter, c'est que le devoir de mémoire est une *idée* qui justifie un certain nombre de pratiques, aussi bien individuelles que collectives. C'est le collectif qui frappe d'abord : commémorations, monuments, travail historique. Le devoir de mémoire incombe à une collectivité, voire à l'État. On commémore la Shoah, les morts de 14-18, la guerre d'Algérie, le génocide arménien... mais on peut aussi évoquer le Panthéon, le calendrier positiviste d'Auguste COMTE. Le devoir de mémoire n'est pas nécessairement *victimaire*. Au fond le devoir de mémoire semble renvoyer à trois logiques quelque peu distinctes : une logique de *reconnaissance* envers les bienfaiteurs ; une logique de *résipiscence* quand on reconnaît la responsabilité de la communauté, de l'Etat dans une tragédie (la Shoah avec la rafle du Vel

d'Hiv, la traite négrière, les massacres de Sétif, l'abandon des harkis) ; une logique de *reconnaissance* (au sens où il s'agit de *reconnaître* ce qu'elles ont vécu) tourné vers des victimes en tant que telles, abstraction faite de toute *reconnaissance de responsabilité*, comme quand on commémore les attentats du 11 septembre ou le massacre du Bataclan. Récemment, les harkis ont refusé de se voir traiter en héros (Légion d'honneur) là où ils réclament qu'on reconnaisse leur tragédie propre, et la *responsabilité* de l'Etat français dans cette tragédie. De même il y a plusieurs manières, et politiquement significatives, d'entretenir la mémoire des soldats de 1914.

Mais le devoir de mémoire a aussi une réalité *individuelle*, et pas seulement dans la mesure où les commémorations officielles peuvent apparaître comme le symbole de la responsabilité que chacun porte en lui-même. On peut dire que dans une société traditionnelle, chacun est tenu à un devoir de mémoire, devoir envers les ancêtres et l'histoire de la tribu, devoir de remémoration de l'Alliance du peuple Juif avec Dieu, devoir *d'anamnèse* à l'égard de la vie et de la mort du Christ pour les Chrétiens. Le devoir de mémoire est ainsi une dimension nécessaire de mon appartenance à un groupe social, parce que la communauté de mémoire est ce qui entretient le lien propre à ce groupe. Mais le devoir de mémoire ne se limite pas à un devoir envers le groupe. On ne peut lire *L'oublié* d'Élie Wiesel ou *Patrimoine* de Philip ROTH sans évoquer un devoir de mémoire envers le père. Dans *Le devoir de mémoire*, Primo LEVI marque l'absence *d'attente sociale* qu'il ressent à l'égard de son témoignage, à l'égard de ce à quoi il se sent tenu envers les victimes de son camp. Ce qu'attend le corps social ne rejoint pas ce que je dois à l'autre. Ce que je lui dois peut renvoyer à son statut de victime, ou, comme chez ROTH, au fait que je lui dois *l'existence même* – à moins que ce devoir ne constitue un devoir *absolu* envers les morts, quelque chose que nous leur devons *parce qu'ils sont morts*, comme un tombeau, une sépulture, un monument.

Ainsi on ne pourrait pas fonder le devoir de mémoire sur une *utilité sociale*. Cela reviendrait à instrumentaliser les morts. Du moins nous touchons du doigt une ambiguïté fondamentale : le devoir de mémoire se fonde-t-il sur l'utilité sociale, est-il un devoir *envers* la société actuelle et future ou un devoir *envers* les morts ? Cette ambivalence paraît claire quand on compare le devoir de mémoire et le travail analytique : car nul n'est tenu de soigner sa névrose. Paul RICOEUR marque bien dans *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, que le *travail de mémoire* est ici nécessaire, mais qu'il ne peut se penser *obligatoire*. Cela ne devient un devoir que si le névrosé est par ailleurs *dangereux*, ce qu'est sans doute effectivement, pour ses propres membres comme pour ses voisins, une société qui n'a pas assaini son rapport au passé. Mais c'est alors toujours *par rapport à autrui* qu'il y a devoir. Encore rencontre-t-on ici deux types de devoirs bien différents, qui se distinguent tous deux du devoir que j'aurais envers le *corps social* lui-même, et dont l'un ne laisse pas de laisser perplexe : l'idée d'un devoir envers les vivants (survivants, descendants, vies à venir) et celle d'un *devoir envers les morts*, qui est peut-être la dimension la plus énigmatique du devoir de mémoire.

Partie 2

Si cette idée paraît si importante, c'est que le devoir de mémoire résiste évidemment à l'idée d'un *devoir d'oubli*. On peut penser l'utilité sociale de l'oubli. Henri IV, dès les premiers articles de l'Édit de Nantes, commence par proclamer l'interdiction absolue d'entretenir le souvenir des troubles qui ont précédé son avènement. Et il ne s'agit pas seulement d'un oubli juridique (amnistie), mais bien d'un refus d'*évocation*, d'une sorte de recherche volontaire d'effacement du souvenir, d'*amnésie*. Mais on sait combien cette injonction est violente. On peut ne pas confondre amnistie et amnésie ; mais la seule amnistie est déjà symboliquement une atteinte très forte à l'exigence de *justice* qui habite sans doute toute idée d'un devoir de mémoire. Elle se heurte à *L'imprescriptible* que Jankélévitch opposait à toute idée d'apaisement des consciences. Encore une fois, cette exigence de justice n'est pas tant celle qui vise les vivants (que la famille d'un déporté juif récupère les biens confisqués par les nazis) : cette justice *pour les vivants* doit se comprendre aussi comme symbole de la justice due aux morts, et se fonde sur elle. On comprend que l'utilité sociale puisse aller à l'encontre de ce devoir de justice.

Cette idée de l'utilité sociale peut d'ailleurs se révéler un leurre. Henri ROUSSO, dans *Le syndrome de Vichy*, met en évidence un paradoxe du devoir de mémoire : si le devoir de mémoire s'articule à un projet d'*exorcisme*, ou de traitement quasi psychanalytique des traumatismes sociaux, sa confiscation par l'État, représente en même temps une « captation de la parole muette des victimes » qui en interdit le succès. Le travail même de l'historien, qui paraît nécessaire (car l'exigence de *justice* passe aussi par une recherche de la *vérité*, par une sorte de rectification de ce que les mémoires pourraient avoir d'infidèle) *invalide* le resurgissement des mémoires, les relativise, et par là même rend impossible un véritable travail de deuil – mais surtout rend *inaudible* ce discours que les témoins ont le sentiment de *devoir aux morts*. Cette inattention aux témoins, aux mémoires, nécessairement relativisées par le discours historique, fait que l'exorcisme est impossible. Sans attention aux morts *en eux-mêmes* ou à ceux qui en portent la mémoire, le prétendu devoir de mémoire ne fait que nourrir les névroses du corps social et en entretenir les fantômes.

En tant que l'historien y intervient, l'idée de devoir de mémoire révèle ainsi sa complexité. Car le terme suppose que la mémoire est *construite*. Le devoir de mémoire ne consiste pas uniquement à entretenir la mémoire de qu'a vécu un groupe social ; ou du moins, comme le marque Pierre NORA dans *Les lieux de mémoire*, la nécessité n'en apparaît que lorsque cette mémoire risque de s'effacer dans les consciences, parce que le passé n'a été ni vécu, ni suffisamment *entretenu* dans les consciences présentes (disparition des sociétés-mémoires, Eglise, Etat, paysannerie, partis politiques...). Ainsi on ne lutte pas contre l'oubli au sens *subjectif* du terme ; on lutte pour l'institution *dans des consciences* « vierges » ou lacunaires d'une mémoire artificiellement créée. S'agit-il pour autant d'insuffler une *connaissance historique* ? Non. On sent bien que l'objectif du devoir de mémoire est le retour à *l'individuel*, non au fait, mais à *l'homme subissant* dans sa singularité, son *irréductibilité* à un destin commun. Il s'agit de ressusciter la présence, le regard de la *victime*. - car dans ce regard il y a l'humanité faible, l'humanité à sauvegarder, la faiblesse en chacun, l'appel à *ne pas faire* de l'autre une victime, à ne pas « oublier l'homme ». Des monuments comme le

mémorial d'Oradour-sur-Glane s'efforcent sans doute, au-delà du discours historique, de perpétuer la présence de ce regard qui appelle – mais en vain ? à un effort de mémoire impossible, quand on prête attention à la singularité de chaque victime.

Que devrait atteindre un véritable devoir de mémoire, quand il vise ainsi la singularité de l'autre ? Une certaine forme de vérité qui gît au fond des témoins, rencontre d'existences singulières (celui qui sera témoin, celui qui va disparaître), et, parfois, de la grande histoire. Une vérité que Philippe Roth atteint de son père, non seulement quand il retrace ce qu'a été sa vie, mais aussi quand il doit s'occuper de lui dans sa nudité, dans sa déchéance physique. Devoir paradoxal, car l'Ancien Testament dit aussi que le fils ne doit pas contempler la nudité du père (l'ivresse de Noé). Cette vérité n'est pas *objective*. Elle est la trace de la rencontre avec l'autre, cette rencontre qui fait qu'il me revient désormais d'entretenir la mémoire de l'autre, en perpétuant la rencontre même, qui m'a livré ce que je dois en conserver.

Partie 3

Le récit autobiographique de Philip ROTH, *Patrimoine*, s'achève sur les mots : « On ne doit rien oublier ». L'auteur y raconte les derniers jours de son père, atteint d'une tumeur au cerveau. A la fin de l'ouvrage, le père surgit en rêve, vêtu du linceul blanc dans lequel on a choisi de l'enterrer, et reproche à son fils de ne pas l'avoir enterré en costume : « Tu n'as pas fait ce qu'il fallait ». Fin douloureuse, car ce reproche semble signifier au fils que le livre qu'il vient d'écrire, et dans lequel, en quelque sorte, il « habille » son père pour l'éternité, est d'ores et déjà jugé insuffisant par la figure même du père, présent et jugeant : « Je ne lui avais pas fait revêtir pour l'éternité les habits qu'il fallait ». »

Élever un tombeau aux défunts est donc bien un devoir, une façon de les faire accéder comme ils le doivent à l'éternel ; et la tradition du tombeau musical illustre bien, sous forme d'hommage, ce devoir à l'égard du prédécesseur illustre, de celui à qui *on doit quelque chose* de ce que l'on est. Car on n'a pas le devoir d'élever un tombeau à n'importe qui : William Byrd en élève un à son maître Thomas Tallis (*Ye sacred Muses*), Hieronymus Vinders à son maître Josquin Desprez (*O mors inevitabilis*), qui l'avait fait pour Ockeghem (*Nymphes des bois*), Ockeghem pour Binchois (*Mort tu as navré / Miserere pie Jesu*). Le terme de « tombeau » est plutôt d'époque baroque, mais la tradition est ancienne. Avant de devenir une politesse entre égaux, le tombeau marque l'évidence et la reconnaissance d'une filiation, et d'un devoir à l'égard de celui qui m'a fait ce que je suis. Le devoir du fils en devient évidemment l'archétype : « Le rêve m'informait que, sinon dans mes livres ou dans ma vie, du moins dans mes rêves, je resterais à jamais son petit garçon, avec la conscience d'un petit garçon, de même que lui continuerait à y vivre non seulement comme mon père, mais comme *le* père, et à juger tous les actes que j'accomplirais ».

Mais cette tâche semble nécessairement marquée par l'insuffisance. D'une part la tâche est infinie. Même le *Calendrier positiviste* d'Auguste Comte ne relève qu'une partie des grands hommes auxquels nous devrions rendre hommage – et les inscrire au calendrier suffit-il ?

Car il ne suffit plus aujourd'hui d'élever un tombeau dans les règles, et un tombeau qui s'accommode de l'impersonnel, mais d'élever à chacun le tombeau qui lui est propre. Le devoir de mémoire doit porter la marque de l'individualité, comme il fut important de rassembler les photographies de chacune des victimes d'Oradour sur Glane. Encore un nom, une image ne sont-ils qu'un infime commencement. Et comment prétendre avoir suffisamment compris, pénétré, aimé l'autre pour lui élever le tombeau dû, celui en lequel « Tel qu'en lui-même enfin l'éternité le change » ? Mallarmé, dans ce vers, évoque Edgar Poe ; mais Mallarmé n'a pas à élever le tombeau : ce vrai tombeau, c'est l'œuvre même d'Edgar Poe, ce n'est pas le sonnet de Mallarmé. Et le père de Philip Roth, ce héros effacé, n'a pas laissé d'œuvre en laquelle il subsisterait en sa vérité. Au fils incombe donc le devoir, et l'effort est d'emblée, et pour toujours, marqué d'imperfection. « Les morts, les pauvres morts ont de grandes douleurs... ». L'oubli, la négligence, l'ingratitude à la fois interdit et nécessaire des vivants est précisément celle qu'évoquait déjà le poème des *Fleurs du mal*¹

« On ne doit rien oublier... »

Conclusion

Être de mémoire, l'homme se trouve par là être de devoir, avec toute la complexité que cela implique. Si l'on veut prendre au sérieux l'idée d'un devoir de mémoire, il faut donc essayer de comprendre sur quelle idée d'un *devoir moral* se fonde ce *devoir social* – devoir de la société envers les morts, devoir de l'individu au regard des obligations sociales. Mais dès lors s'ouvre une réflexion complexe sur les fondements de ce à quoi on est tenu envers l'autre, sur les fondements de ce devoir moral très particulier, dont on ose à peine questionner la légitimité, et qui touche aux ancêtres, aux victimes, aux morts en général. Devoir d'autant plus vertigineux, quand il prend en charge la *singularité* d'un disparu, et ne peut se satisfaire d'une sépulture impersonnelle. Quelle *vérité* dans ce devoir ? Héritage de croyances, voire de superstitions, ou fondement de notre rapport aux autres et à nous-mêmes ? En tous cas, en réfléchissant sur le devoir de mémoire, nous nous trouvons renvoyés au paradoxe de notre *nature morale* elle-même. La question kantienne « Que dois-je faire ? » est bien une dimension essentielle de la question « Qu'est-ce que l'homme ? ». Et sous cette forme particulière, on mesure à quel point l'homme peut se sentir habité par la conscience d'un devoir dont il ne mesure jamais tout à fait la forme adéquate, et par la culpabilité nécessaire qui tient à l'impossibilité de se sentir *quitte* à l'égard de sa dette.

1 « Les morts, les pauvres morts, ont de grandes douleurs, / Et quand octobre souffle, émondeur des vieux arbres, / Son vent mélancolique à l'entour de leurs marbres, / Certes, ils doivent trouver les vivants bien ingrats, / A dormir, comme ils font, chaudement dans leurs draps, / Tandis que, dévorés de noires songeries, / Sans compagnon de lit, sans bonnes causeries, / Vieux squelettes gelés travaillés par le ver, / Ils sentent s'égoutter les neiges de l'hiver / Et le siècle couler, sans qu'amis ni famille / Remplacent les lambeaux qui pendent à leur grille. »